### Association des Amis du Musée de la cravate et du textile

7 rue Jacquard 42360 Panissières <u>pucescouturieres.amismuseecravate@laposte.net</u> 06 71 33 57 10

Madame, Monsieur,

Comme vous avez souhaité participer aux Puces couture et loisirs créatifs du 14 avril 2024, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance du règlement ci-joint.

Afin de confirmer votre participation, il est nécessaire de nous retourner le bulletin d'inscription cijoint complété, accompagné du règlement des frais de location et des documents justificatifs (voir règlement).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Sincères salutations,

officeres surdictions,	
	Les Amis du musée de la cravate et du textile
Bulletin d'inscription  Puces couture et loisirs créatifs - 14 avril 2024	
Nom	
Prénom Adresse	
Téléphone	
Pour les professionnels / associations : Nom de la structure :	
N° SIRET :	·······
Réserve tables de 1,70 m pour le salle d'animation de Panissières. Soit un total de x 10 € = € Chèque à l'ordre des Amis du Musée de la cra	es puces couture et loisirs créatifs qui se tiendra à la avate et du textile.
→ S'engage à respecter les clauses du règleme	ent intérieur ci-joint.
→ S'engage à fournir en copie avec ce bulleti	n d'inscription : le règlement des frais de réservation,

Fait à , Le

commerce et des sociétés ou du récépissé de déclaration au CFE.

Signature Plat chaud pour midi OUI - NON

la copie de la carte d'identité. Pour les professionnels, la copie de l'immatriculation au registre du

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR Puces couture et loisirs créatifs Salle d'animation - Panissières Dimanche 14 avril 2024

L'association des Amis du Musée de la cravate et du textile de Panissières organise les puces de couture et de loisirs créatifs le dimanche 14 avril à la salle d'animation – boulevard des sports – 42360 Panissières (coordonnées GPS : N=45.78804° E=4.34342°). Les exposants sont invités à proposer à la vente des articles de seconde main utilisés pour des activités de couture ou tout autre loisirs créatifs.

#### 1. HORAIRES

L'installation des stands par les exposants à partir de 7h30.

L'ouverture au public aura lieu de 9h30 à 17h30 et l'entrée est gratuite pour les visiteurs.

## 2. INSTALLATION, MATÉRIEL ET TARIF

Les exposants peuvent réserver des tables mesurant 1,70m de long au tarif de 10€ la table.

Pour chaque stand, l'organisation fournit les tables d'une longueur de 1,70 m, ainsi que des chaises. Le reste du matériel d'exposition est à fournir par l'exposant.

La salle dispose d'un éclairage général. Aucun éclairage supplémentaire n'est prévu par l'organisation, ni autorisé.

Les emplacements des stands sont affectés par l'organisateur, selon le nombre de tables demandées et la configuration de la salle. En aucun cas les exposants ne pourront revendiquer la réservation d'un emplacement particulier.

#### 3. RÉSERVATION

La réservation est validée à réception du bulletin d'inscription ci-joint et du paiement du montant total de la location.

La clôture des demandes de réservation de stands est fixée au vendredi 12 avril 2024.

Le règlement, libellé à l'ordre des Amis du musée de la cravate de Panissières ainsi que les pièces justificatives sont à envoyer chez Mme BISSARDON Mireille 52 rue de l'Odinot 42360 Panissières, trésorière de l'association organisatrice,.

A réception du règlement, vous recevrez un mail de confirmation.

#### 4. OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur veille au bon déroulement de la manifestation aux dates, heures et lieux indiqués dans le dossier de participation, sauf cas fortuit ou de force majeure. Il s'engage à mettre en place les mesures barrières en vigueur au moment de la manifestation.

L'organisateur s'engage à fournir le matériel cité ci-dessus.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation.

#### 5. OBLIGATIONS DES EXPOSANTS

Chaque exposant doit faire son affaire de l'assurance des personnes qui vendent sur son stand, de ses matériels et de ses produits notamment. Aucune responsabilité de l'organisateur ne pouvant être recherchée.

Chaque exposant s'engage à respecter la superficie attribuée en fonction de sa demande.

#### 6. RESTAURATION

Un salon de thé (boissons chaudes et pâtisseries) sera installé au sein de la salle d'animation. Une boisson chaude est offerte à chaque exposant lors de l'installation des stands. Les organisateurs vous offrent la possibilité de commander pour le déjeuner, un repas chaud (plat principal et dessert) préparé par un restaurateur local à prix coûtant. Le préciser au moment de votre inscription, Le règlement se fera le jour de la manifestation.